RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial du produit : Rubio WoodCream

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur,Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Muylle Facon B.V.B.A. - Rubio Monocoat
Ambachtenstraat 58
8870 Izegem - Belgium
T +32 (0) 51 30 80 54 - F +32 (0) 51 30 99 78
info@rubiomonocoat.com - www.rubiomonocoat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	(N° CAS) 55406-53-6 (N° CE) 259-627-5 (N° Index) 616-212-00-7	< 0,25	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	< 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9	< 0,0015	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	< 0,0015	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(0,05 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317
mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	:	aux conditions de manipulation recommandées: pas nécessaire.
Premiers soins après contact avec la peau	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	:	En cas de malaise consulter un médecin.
Symptômes/effets après inhalation	:	Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	eau brumeaux, dioxyde de carbone (CO_2), mousse et poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil respiratoire autonome.
Autres informations	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prevenir la police et les pompiers le plus tôt possible.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME [mg/m³]	0,2 mg/m³
VLE [mg/m³]	0,4 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	multicolore.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	< 0 °C
Point de congélation	:	≈ 0 °C
Point d'ébullition	:	≈ 100 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible

Masse volumique	:	> 1 kg/l
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

les bases. acides. agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
DL50 orale rat	120 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	242 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	0,11 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	1020 mg/kg

mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	53 mg/kg
DL50 voie cutanée	200 – 1000 mg/kg de poids corporel

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
DL50 orale rat	1470 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
CL50 poisson 1	4,77 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	10 mg/l (96 h; Alburnus alburnus)

mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l (48 h; Daphnia magna)
CE50 72h algae 1	0,018 mg/l
Seuil toxique algues 1	0,018 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata)

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
CL50 poisson 1	0,23 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CL50 poissons 2	0,067 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l (48 h; Daphnia magna)
Seuil toxique algues 1	0,022 mg/l (72 h; Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,15 g O_2/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
FBC poissons 1	5,75 – 48,1
Log Pow	-0,486

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
FBC poissons 1	1,313 – 3,162
Log Pow	1,3
Potentiel de bioaccumulation	Peu bioaccumulable.

mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate (55406-53-6)	
FBC poissons 1	3,3 – 4,5 (Cyprinus carpio)
Log Pow	2,81
Potentiel de bioaccumulation	Peu bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
Tension superficielle	68,8 mN/m
Log Koc	-24,54

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Rubio WoodCream
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	:	Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Indications complémentaires	:	Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	16 10 02 - déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	Non applicable
N° ONU (IMDG)	:	Non applicable
N° UN (ICAO)	:	Non applicable
N° ONU (ADN)	:	Non applicable
N° ONU (RID)	:	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)
3(c)	Rubio WoodCream ; mélange de: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.
Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Directives nationales

Allemagne
Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark
Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit